

Paris, le 20 octobre 2022

## **SMR : la FFMKR dénonce le coup de poignard du Gouvernement dans le dos de la kinésithérapie libérale**

Une récente instruction du ministère de la santé diffusée aux directeurs généraux d'ARS et aux préfets indique les modalités de la reconversion des établissements de soins de suite et réadaptation (SSR) en établissements de soins médicaux et de réadaptation (SMR). Ce document qui détaille les missions et les modalités d'admission en SSR, constitue une remise en cause inédite de la kinésithérapie libérale.

Le ministère entend « *faciliter l'accès aux SMR et fluidifier le retour du patient dans son lieu de vie* ». Les admissions se feront directement depuis le domicile du patient et les SMR pourront assurer « *la prise en charge de patients ne nécessitant pas de rééducation complexe et intensive* » en échappant aux obligations de continuité des soins de rééducation les week-ends et jours fériés. La place de la rééducation est noyée avec l'activité physique adaptée (APA) et les kinésithérapeutes confondus avec les coachs sportifs. En effet, ces établissements n'ont déjà pas suffisamment de kinésithérapeutes pour répondre à leurs missions actuelles !

Voilà pourquoi le gouvernement tient tant à contraindre nos jeunes diplômés à passer par un exercice préalable en établissement avant de pouvoir exercer en libéral. **La coercition n'est pas la solution mais la voie de l'abandon des vocations.**

**En plus d'être une absurdité économique, la démarche du ministère de la Santé, qui libère les SMR des procédures d'accords préalables, constitue un changement brutal de doctrine sur le virage ambulatoire.**

Depuis 10 ans, à la demande des pouvoirs publics, la kinésithérapie libérale s'est pleinement engagée dans le virage ambulatoire et a investi dans des plateaux techniques pour limiter le recours aux SSR pour les patients qui ne nécessitaient pas une prise en charge en établissement. Avec un écart de 1 à 10 entre le coût d'une prise en charge en ville et celle opérée par les établissements SSR, des économies très substantielles ont été réalisées grâce à la mobilisation des kinésithérapeutes libéraux, qui attendent toujours le retour sur investissement qui leur avait été promis.

Au moment où l'assurance maladie exerce une pression inédite sur la convention des kinésithérapeutes libéraux pour durcir les règles du zonage à des fins de maîtrise comptable, les établissements SMR échappent au dispositif de régulation démographique.

Pour la FFMKR, qui négocie actuellement un nouvel avenant conventionnel avec la CNAM, les nouvelles modalités de fonctionnement des établissements SSR sont un coup de poignard dans le dos de la profession. Les kinésithérapeutes libéraux qui n'ont pas démerité se sentent humiliés et insultés par le même gouvernement qui, d'un côté, libère des moyens sur les modalités de prise en charge les plus coûteuses dans les établissements à la main des grands groupes financiers, et de l'autre, rechigne à compenser la valeur de leurs actes bloqués depuis 10 ans tout en organisant leur éviction du domicile.

**Les kinésithérapeutes libéraux, comme les autres acteurs de santé, doivent être respectés. Sans geste de la part du gouvernement pour dénouer une situation devenue inacceptable, la FFMKR en tirera toutes les conséquences.**

Contact presse :  
Sébastien GUERARD, Président  
Tél. 06 03 85 96 28  
president@ffmkr.org